

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2066

RE LYON NOUS 2016 : financement et partenariat privé - Modèles de conventions de mécénat.

Direction des Evènements et Animation

**Rapporteur** : M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 25 AVRIL 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2016/2066 - RE LYON NOUS 2016 : FINANCEMENT ET PARTENARIAT  
PRIVE - MODELES DE CONVENTIONS DE MECENAT.  
(DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 avril 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La 2<sup>e</sup> édition de RE LYON NOUS, événement gratuit et organisé par la Ville de Lyon, se déroulera le dimanche 5 juin 2016 et proposera une nouvelle fois aux équipes inscrites, en famille ou entre amis, de parcourir Lyon tout en participant à des activités ludiques, sportives et culturelles dans plusieurs lieux emblématiques de la ville.

Au départ des Subsistances, les participants devront résoudre une nouvelle énigme qui constitue le fil conducteur de la journée. Elle conduira ainsi les participants dans certains lieux emblématiques de la ville puisque l'intérêt est de les faire cheminer sur des sites remarquables, parfois inconnus des Lyonnais eux-mêmes et ainsi leur faire (re)découvrir Lyon.

La Ville de Lyon a donc pour ambition d'accueillir une jauge plus importante de participants, entre 2 000 et 2 500 personnes sont attendues pour participer à cette nouvelle aventure.

Le défi est de pouvoir satisfaire et surprendre une nouvelle fois les participants : deux parcours seront proposés aux participants.

Les activités sportives et ludiques proposées vont, elles aussi, être revisitées : plusieurs sites y seront dédiés. L'objectif est de créer la surprise par le type d'activités offert au public. Originales et décalées, ces activités seront accessibles pour tous les niveaux, sans aucune obligation de performance et de classement.

L'arrivée également prévue aux Subsistances représente le temps fort de la journée : le dénouement de l'énigme sera dévoilé aux participants avec une véritable mise en scène en cohérence avec l'histoire permettant ainsi de clôturer cette belle journée.

En 2015, plus de 1 600 inscrits après trois semaines seulement d'ouverture des inscriptions, jauge définie en amont dans l'objectif de proposer un événement qualitatif.

Malgré des conditions météorologiques défavorables, 1 200 participants étaient présents. Ce nouveau concept a été apprécié. Une ambiance conviviale reflétait la bonne humeur, la persévérance des équipes à déceler les indices tout au long du parcours et des activités ludiques et sportives (canoë, jeux traditionnels et jeux du monde, togglerope, ponts de singe, de planches...) ont suscité la curiosité et ont été approuvées par le public.

Les objectifs et valeurs de RE LYON NOUS sont multiples :

- augmenter le nombre de participants ;
- renforcer le lien intergénérationnel ;
- permettre l'organisation d'un événement convivial et qui rassemble ;
- mettre en valeur le patrimoine culturel, les lieux nature et emblématiques de la ville (fleuves, collines, parcs...) ;
- donner envie de revenir sur ces lieux en favorisant la pratique sportive.

Les membres de la famille ne participant pas aux activités et souhaitant accompagner leur équipe pourront cheminer avec ces derniers tout au long de la journée. Des restrictions sont cependant possibles suivant la difficulté du parcours.

D'ores et déjà, des crédits à hauteur de 40 000 € ont été inscrits au budget prévisionnel 2016 pour financer cet événement. Dans un contexte de maîtrise des budgets, le mécénat permet à la Ville de Lyon de proposer un événement de qualité.

Lors des prochains Conseils municipaux, le détail des partenaires de « RE LYON NOUS » 2016 vous sera présenté.

## **I - Quatre modèles de convention :**

### **1. Mécènes : entreprises privées**

Nous vous présentons 3 modèles de convention correspondant à 3 niveaux de participation pouvant prendre la forme de participation financière et/ou en nature :

- le niveau « Partenaire Bronze » correspond à un don supérieur ou égal à 5 000 € ;
- le niveau « Partenaire Argent » correspond à un don supérieur ou égal à 10 000 € ;
- le niveau « Partenaire Or » correspond à un don supérieur ou égal à 15 000 €.

Les Partenaires Or, Argent et Bronze de « RE LYON NOUS » s'inscrivent dans le cadre du mécénat tel qu'il est prévu par la loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

Les contreparties offertes par la Ville de Lyon sont par conséquent très limitées, elles ne dépassent pas 25 % du montant du don versé par le partenaire et excluent toute contrepartie en matière de retombées publicitaires.

La Ville de Lyon autorisera notamment les mécènes à utiliser de façon non commerciale la dénomination et le logo de la marque « RE LYON NOUS » et associera leur nom à la manifestation.

Les mécènes pourront bénéficier d'une déduction de 60 % du montant du don versé sur le résultat net imposable de l'entreprise dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires (l'excédent de versement peut donner lieu à réduction d'impôt au titre des cinq exercices suivants), conformément à l'article 238 bis du Code Général des Impôts.

## **2. Partenaires institutionnels**

Les « Partenaires Institutionnels » ne sont pas identifiés par leur niveau de participation, mais par la nature de leurs actions : il s'agit d'institutions publiques, parapubliques ou privées effectuant un travail de valorisation ou d'animation du territoire au niveau local, régional ou national.

Chacun de ces « Partenaires Institutionnels » s'associe à « RE LYON NOUS », à leur manière, avec ses propres ressources. Leurs actions viennent enrichir l'événement et permettent ainsi d'offrir un événement de qualité au public.

Les conventions « Partenaires Institutionnels » seront établies selon le modèle qui vous est proposé aujourd'hui. Les contreparties correspondantes seront à détailler en fonction du montant des participations au vu des seuils or, argent et bronze. Les noms et logos de ces partenaires sont présents dans un bloc qui leur est dédié dans les outils de communication.

Vu la loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 ;

Vu l'article 238 bis du Code Général des Impôts ;

Vu lesdits modèles de conventions de mécénat ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 4<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

### **DELIBERE**

1- Les quatre modèles de convention établies entre la Ville de Lyon et les mécènes de niveau « Partenaire Bronze », « Partenaire Argent », « Partenaire Or » et partenaire institutionnel sont approuvés.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

3- Les recettes perçues au titre du mécénat en numéraire seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2016, nature 7713.

4- Les recettes perçues au titre du mécénat en nature ou de compétence seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2016, nature 7713 ou 10251 selon la nature du mécénat.

5- Les dépenses correspondant aux mécénats en nature ou de compétence seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2016, chapitres 011, 20, 21 ou 23 selon la nature du mécénat.

6- Les recettes perçues au titre de la participation d'institutions publiques seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2016, chapitre 74.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT